

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 17 septembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 23 septembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Jean-Pierre RIFLER, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Aurélio RIBEIRO à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINÉ, Magalie RAEVENS à Danielle MATHIOT, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Absentes : Aurore LAPLANCHE, Maryline DECOURSIERE

2024.68 – Réfection des rues Champfleury et Lamartine : validation du plan de financement et demandes de subvention

Rapporteur : Martial VINCENT

Considérant que les travaux de réfection des rues Champfleury et Lamartine – prévus au début de l'été 2025 – se déclinent en deux tranches. Une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Considérant que la tranche « ferme » comprend (cf. plans) :

- reprise des bordures endommagées et création de nouvelles si nécessaire
- reprise totale de la géométrie de la chaussée afin de favoriser l'évacuation de l'eau (création d'avaloirs, reprofilage de la chaussée, reprofilage des trottoirs)

Considérant que la tranche « conditionnelle » comprend (cf. plans) :

- reprise des enrobés des rues : Lamartine en totalité et rue Champfleury en totalité (exceptée partie prévue en tranche ferme)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de réfection des rues Champfleury et Lamartine pour un montant global estimé à 280 825€ HT.
- **valide** le plan de financement suivant :

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITÉES	MONTANT
Tranche ferme			
Installation	3 000€	Conseil Départemental (10.68%) AAP Voirie	30 000€
Terrassements généraux	30 300€		
Voirie	139 470€	Conseil Départemental (1.78%) AAP Amendes de Police	5 000€
Eaux pluviales	8 475€		
Tranche conditionnelle			
Reprise des enrobés Rues Lamartine et Champfleury	99 580€	Ville de MONTBARD (87.54%)	245 825€
TOTAL	280 825€	TOTAL	280 825€

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 021-212104251-20240924-DEL_2024_68-DE

- **sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre des dispositifs des Appels à projets 2024 « Voirie Communale » à hauteur de 30 000€ et « Amendes de Police » à hauteur de 5 000€.
- **certifie** que les travaux portent sur des voies communales
- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2025 de la commune,
- **s'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **s'engage** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention